

LA COMMISSION DE LA DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES
FÉDÉRALES POUR L'ALBERTA

SOUS L'AUTORITÉ DU FEDERAL ELECTORAL BOUNDARIES
READJUSTMENT ACT, R.S.C. 1985, c. E-3

AUDIENCE PUBLIQUE

SLAVE LAKE, ALBERTA

le 9 octobre 2002

COMMISSION

Juge E.P. MacCallum
Mme Ritu Khullar
Donald J. Barry, Ph. D.

Président de la commission
Membre de la commission
Membre de la commission

Mme Miranda Petryshyn
Mme Dawn Mathews

Secrétaire de la commission
Spécialiste en géographie

S. Petryshyn, C.S.R. (A)

Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice

SLAVE LAKE

N°	NOM DU PRÉSENTATEUR, DE LA PRÉSENTATRICE	PAGES
1	DAVIE BARNES	5 - 7, 8, 10, 11
2	FRANK APPLEBY	7 - 12 ; 17 - 24
3	SHEILA FOLEY	12 - 15
4	LORRAINE GISLASON	15 - 18, 24
5	EDGAR KOEHLER	19 - 21

Audience publique tenue au Sawridge Hotel
le 9 octobre 2002 à compter de 14 h

LE PRÉSIDENT : Bon après-midi à tous et bienvenue. J'espère que vous n'avez pas été induits en erreur par l'affiche dans le foyer. Est-ce mieux ? M'entendez-vous mieux lorsque je fais ceci ? Non ? D'accord, je vais tout simplement essayer de parler plus fort.

J'espère que vous n'avez pas été induits en erreur par l'affiche dans le foyer indiquant que l'audience commençait à 13 h ; c'était annoncé pour 13 h 30, et nous avons établi notre horaire en fonction de cela.

Ceci est une réunion de la Commission de la délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour l'Alberta, ce qui n'est pas la même chose que les instances provinciales qui tiennent également des audiences en ce moment. Notre tâche est de redéfinir les circonscriptions électorales fédérales (de l'Alberta).

Le but de cette réunion est d'examiner la Proposition que nous avons faite et qui apparaît telle qu'elle suit , et je crois que la plupart des gens qui n'en avaient pas une copie en ont pris une à la réception. Il n'y en a plus de disponible ; si vous n'en avez pas de copie et que vous en désiriez une, veuillez donner votre nom à la secrétaire qui se fera un plaisir de vous en poster un exemplaire. La Proposition se trouve aussi sur le site Web et la secrétaire vous donnera cette adresse ; un résumé de la Proposition a aussi paru dans le dépliant publié dans les grands journaux et il ressemblait à ceci. Nous avons aussi un dépliant, Representation in the House of Commons of Canada (La représentativité au sein de la Chambre des communes du Canada), qui est très informatif, et je vous recommande de le lire si vous vous intéressez à la question de l'allocation de sièges à la Chambre des communes du Canada, en général ainsi que dans chaque province. Le dépliant explique comment on en est arrivé à la formule utilisée.

Je vais vous présenter la Commission. Je m'appelle MacCallum, et je suis Juge de la Cour du Banc de la Reine de l'Alberta à Edmonton. À ma gauche, il y a Donald J. Barry. M. Barry est un politologue qui enseigne à la University of Calgary. À ma droite, il y a Ritu Khullar, une avocate pratiquant le droit à Edmonton.

Mes co-commissaires ont été nommés par le président de la Chambre des communes ; j'ai été nommé par le Juge en chef de l'Alberta. Le personnel : Miranda Petryshyn, secrétaire de la Commission ; Dawn Mathews, spécialiste en géographie, et notre sténographe parlementaire aujourd'hui est Sonja Petryshyn.

Avant de l'oublier, je veux, lorsque les gens font une présentation ou qu'ils posent une question par après, qu'ils se présentent au micro et qu'ils s'assurent de parler assez lentement parce que tout ce que vous direz sera noté par la sténographe parlementaire et qu'une transcription officielle sera faite et c'est à partir de cette transcription que nous devons revoir vos suggestions ou vos critiques ; nous voulons donc nous assurer de tout capter ce que vous direz.

Je vais brièvement vous décrire la procédure. Nous sommes une commission indépendante, nommée sous les auspices de la Federal Electoral Boundaries Readjustment Act of 1985.

Il est attendu que nous soyons, et nous sommes, en effet, une commission complètement libre de toute influence politique ou administrative. On s'attend à ce que nous interprétions et que nous desservions l'intérêt public dans un sens très large et cela comprend l'évaluation, la prise de décision et la pondération d'intérêts contradictoires ; nous devons donc voir l'ensemble des choses dans bien des cas et ne pouvons pas toujours accommoder les désirs exprimés par des petits groupes d'intérêt.

Il est évident que nous accueillons toute suggestion constructive, mais tel que je l'ai dit, vous devez comprendre que tout doit être évalué de façon plutôt générale. Nous devons voir l'ensemble des choses. Donc, si nous n'adoptons pas votre point de vue, j'espère que vous ne vous sentirez pas lésés et que vous comprendrez que cela fait tout simplement partie des observations d'ordre général que nous devons faire. Quoique nous décidions, toutefois, soyez assurés que nous réfléchirons attentivement à votre soumission.

Nous avons le dernier mot, mais il s'agit d'un processus de consultation. Nous devons suivre les lignes directrices établies par la section 15 de la Loi et la section 3 de la Constitution du Canada. Nous tenons des audiences publiques à la suite de l'élaboration de notre Proposition, et c'est ce

que nous ferons à l'intérieur des audiences publiques d'aujourd'hui. Nous nous attendons à avoir fini d'ici la fin du mois. Après cela, nous réévaluerons notre Proposition à la lumière des suggestions et des critiques qui auront été faites et qui seront présentées au Président de la Chambre des communes, et de son bureau à un comité de la Chambre des communes, chargée d'évaluer notre proposition.

Les membres du Parlement auront alors droit de faire valoir leurs objections ou d'émettre des suggestions ; une fois que nous aurons reçu et étudié ces objections des représentants parlementaires, nous apporterons des modifications à notre rapport, si nous estimons utile de le faire, et enverrons le produit final au Directeur général des élections qui rédige un décret de représentation qui est acheminé au Conseil pour devenir loi.

Tout ceci sera fait d'ici le mois de juillet 2003, donc l'an prochain. Les nouvelles limites des circonscriptions électorales n'entreront toutefois en vigueur qu'après le mois de juin 2004 ; s'il y avait des élections avant cela, les limites actuelles des circonscriptions prévaudraient.

Le but de l'exercice d'aujourd'hui, mesdames et messieurs, est de traiter du rajustement des limites des circonscriptions électorales, et non pas de traiter de la formule de redistribution qui détermine le nombre de sièges alloués à chaque province.

Nous savons qu'il y a un intérêt général vis-à-vis de ce sujet, et si vous désirez tout autre renseignement s'y rapportant, la formule est affichée sur le placard de ce mur. Vous pourriez demander à l'un de nous de vous l'expliquer plus en détail par après si vous le désirez, mais tout ce qu'il vous faut savoir pour les fins de notre réunion, c'est qu'on a adjugé 28 sièges à l'Alberta à la suite du Recensement de 1991, étant donné que la population de l'Alberta avait atteint 2,9 millions d'habitants. Il y avait autrefois, et il y a encore en ce moment, 26 députés parlementaires représentant l'Alberta à la Chambre des communes.

La moyenne ou le quotient provincial s'appliquant à chaque siège de la province à l'avenir est basé sur une population de 106 243 personnes. Donc, si chaque siège électoral de la province était également représentatif du point de vue de sa population, il s'agirait de la population de

chaque circonscription, et comme vous le verrez , que vous le savez probablement après avoir lu notre Proposition, ce ne sera pas le cas.

Toutefois, la section 15 de la Loi nous oblige à créer des circonscriptions électorales, des districts ou des comtés, quelque nom que vous leur donniez, qui se rapprochent de ce nombre autant qu'il est possible, de façon raisonnable. Nous pouvons nous en éloigner compte tenu d'un modèle historique, par exemple, ou pour servir les intérêts d'une communauté, ou s'il y a des cas spéciaux dictés par la taille ou la perte de population d'une circonscription.

Nous savons que deux personnes feront des présentations aujourd'hui étant donné qu'elles nous en ont prévenus, alors nous aurons tout notre temps. Chaque présentation ne doit toutefois pas dépasser 15 minutes. Au cours de la présentation, mes co-commissaires ou moi pouvons intervenir à n'importe quel moment pour tirer un point au clair, mais nous essayerons, si possible, de ne pas vous interrompre.

Je devrai faire valoir la pertinence si un sujet est soulevé sur lequel nous n'exerçons aucun contrôle ; par exemple, la distribution des sièges est quelque chose que nous acceptons ; c'est 28 et nous n'y pouvons rien et vous n'y pouvez rien, sauf par le biais de votre représentant parlementaire.

Je vous réfère à la page 1 de notre Proposition, qui délimite, en résumé , la base de la distribution des sièges parlementaires de cette province, et je vous recommande de le lire.

Les intervenants peuvent nous poser des questions au cours de leurs présentations, s'ils le veulent. Nous n'y répondrons pas tout de suite ; nous attendrons possiblement jusqu'à ce que les commissaires – ou du moins jusqu'à ce que les intervenants aient fini de parler ; s'il n'ont pas épuisé les 15 minutes qui leur sont permises, il nous fera alors plaisir de répondre à leurs questions si nous le pouvons, ou si nous ne pouvons pas répondre immédiatement, nous prendrons l'affaire en délibéré et y accorderons toute l'attention nécessaire plus tard.

L'auditoire n'a pas le droit de poser des questions durant la séance, mais si le temps le permet et que nous estimons qu'il serait bien de le permettre à la fin des présentations, nous pourrions accepter des questions ou des commentaires de la part de l'auditoire.

Et le premier interlocuteur, selon ma liste, est M. Davie Barnes de Westlock. Monsieur Barnes.

M. DAVIE BARNES : Bon après-midi. Le micro fonctionne-t-il ? Oui, merci beaucoup.

On

finira bien par s'organiser. Merci beaucoup de l'occasion de vous adresser la parole, et bon après-midi ; je vous souhaite un bon travail.

J'ai de l'empathie envers vous, car vous faites face à des difficultés en tirant au clair les districts dans une région comme le nord de l'Alberta qui comprend des populations diverses et des contraintes physiques. Je crois que vous avez fait un bon travail jusqu'à présent ; j'aimerais tout simplement faire une petite suggestion.

Et bien que je fasse les choses un peu à l'envers, je devrais me présenter. Je suis Davie Barnes, de Westlock. Ce qui me motive à vous parler, c'est que j'ai des amis et des connaissances dans la région d'Athabasca qui m'avaient demandé de le faire. Il y a plusieurs années, j'étais un délégué de l'Alberta Wheat Pool pour cette région et j'en suis venu à connaître assez bien les gens de cette région là-bas. J'aimerais suggérer un petit changement à votre programme : que vous délimitiez la frontière entre Athabasca, Westlock, Saint-Paul le long de la frontière menant à Fort McMurray – pas Fort McMurray – la circonscription de Grande Prairie. Pouvez-vous simplement ouvrir ? – D'accord, vous y êtes.

La ligne, voyez où elle descend au bas de la circonscription à l'ouest d'où nous sommes, devrait parcourir la limite nord du Township 68. Et le raisonnement derrière cette suggestion, c'est que c'est là où se trouve à peu près la frontière du terrain agricole arpenté dans la partie est de la province, et qu'il y a une assez grande différence de style de vie entre la région au sud de cela et la région du nord. À partir de ce point-là et en descendant, c'est surtout de l'agriculture dont il

s'agit et les intérêts de la communauté sont basés, tel que je le dis, plus sur l'agriculture. A partir de ce point en montant, c'est surtout orienté vers l'extraction des ressources.

C'est comme deux styles de vie complètement différents. Et bien que ceci, la carte publiée dans le journal, montre la région arpentée, le terrain arpenté dans la région, à la limite nord du Township 68 isolera, à toute fin pratique, cette région du reste de la partie nord de la section est de la province.

Ceci est une suggestion, que vous en teniez compte ou non, une suggestion qui rendrait l'administration de chaque district, sa représentation, beaucoup plus facile pour quiconque serait élu et doive gérer l'une ou l'autre. Cela créerait deux communautés plus homogènes, et c'est quelque chose à tenir en tête.

J'ai aussi un petit résumé de ma présentation si je – devais-je vous la remettre ?

LE PRÉSIDENT : Oui. Oui, s'il vous plaît.

M. DAVIE BARNES : Je crois que c'est à peu près tout. Je ne prendrai pas trop de temps à moins que vous n'ayez des questions ou ...

LE PRÉSIDENT : Avez-vous des questions ? La secrétaire recevra votre copie, monsieur. Merci beaucoup, Monsieur Barnes. Cela nous aide beaucoup d'avoir cette copie et nous aidera, lorsque nous aurons un petit moment, de nous asseoir et d'examiner la carte afin de voir exactement ce que vous ...

M. DAVIE BARNES : où je veux en venir. D'accord. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Votre présentation a été très claire et vous avez été bref. Merci. Nous n'avons aucune question à vous poser.

M. DAVIE BARNES : Merci.

LE PRÉSIDENT : Le prochain interlocuteur à l'horaire est un nom très connu, M. Frank Appleby d'Athabasca.

M. FRANK APPLEBY : Merci beaucoup. Monsieur le président, membres de la commission, et membres du personnel. C'est certainement un plaisir pour moi de pouvoir me présenter à vous aujourd'hui et d'exprimer quelques-unes de mes réflexions au sujet du travail de délimitation des frontières et de la Commission. Et je comprends très bien combien la tâche qui vous incombe vous a été difficile, car une large part de cette délimitation des circonscriptions est basée sur la population et c'est ce qui rend votre tâche difficile.

Je voudrais vous donner un peu d'information quant à qui je suis. Je suis né dans un *homestead* à environ 10 milles au sud-est d'Athabasca, il y a de cela bien des années, comme vous pouvez bien le constater. J'ai presque 89 ans présentement. Et j'ai été un directeur du scrutin ici dans la circonscription d'Athabasca pendant bon nombre d'années, 1958, 1962, 1963, 1965 et 1968, travaillant tour à tour pour les gouvernements libéraux et conservateurs et travaillant très bien avec les autorités que nous avons.

Nous avons fait quelques changements durant la période où j'ai été directeur du scrutin et l'un des changements les plus marquants se situe au niveau d'Athabasca, qui, au lieu d'être rattachée à Fort McMurray, a été amalgamé au sein d'une nouvelle circonscription appelée Pembina ; celle-ci comprenait Athabasca à son extrémité nord, puis descendait vers le sud et s'agglomérait, en partie, six circonscriptions dont quelques-unes tout autour de la ville d'Edmonton. En fait, nous avons un bureau de votation sur la Calgary Trail au sud d'Edmonton pour cette circonscription. Cela n'a duré qu'au cours de quelques élections, mais il s'agissait certainement d'un grand changement pour les gens d'Athabasca et pour les gens de certaines régions d'Edmonton également.

Ceci m'intéressait aussi parce j'ai été membre de la législature provinciale pendant un certain nombre d'années aussi. Je connais bien toute cette région – Westlock, Athabasca et les environs –

et comme l'a dit Dave Barnes aujourd'hui, nous estimons que les choses ont changé au fil des ans.

Je remarque dans votre dépliant qu'il est mentionné que vous pouvez examiner l'identité des communautés, les intérêts des communautés et les modèles historiques, mais je comprends aussi qu'il y a certaines restrictions, jusqu'à un certain point, à l'examen que vous pouvez faire de ces choses ; et je crois que quelque chose qui n'a pas eu lieu dans le passé et qui devrait possiblement se produire à l'avenir, c'est d'examiner plus attentivement les différences géographiques et de transport. C'est une partie importante de cette question.

Vous savez, lorsque j'ai commencé à travailler en tant que Directeur du scrutin, je me rendais à Fort McMurray, et le seul moyen de s'y rendre c'était de prendre le train à Boyle et de voyager jusqu'à Fort McMurray dans l'espoir d'y arriver le même jour. Nous ne pouvions nous rendre qu'à un endroit appelé Waterways, à 3 milles de Fort McMurray et là, on déchargeait les wagons du train, et on chargeait le tout sur un navire fluvial en direction nord.

Fort McMurray, croyez-le ou non, à cette époque, avait moins de la moitié de la population de la ville d'Athabasca. Combien radicalement les choses ont changé. Aujourd'hui, Fort McMurray a plus de 20 fois la population de la ville d'Athabasca.

Si vous examinez le nord de l'Alberta, on voit Fort McMurray avec trois importantes usines de traitement de sables bitumineux, une autre à l'état de planification. Nous voyons des développements bitumineux à Wabasca, et de là les usines Gulf, nous voyons aussi loin que Peace River, effectivement des dépôts bitumineux là aussi. Ils se rendent en direction est jusqu'à Primrose Lake, au nord de Bonnyville et de Cold Lake, et d'autres usines de traitement de sables bitumineux. Et la région de Fort McMurray se trouve au cœur de toute cette activité ; des développements majeurs s'y déroulent à l'heure actuelle.

Si nous examinons le modèle historique, Athabasca était, il y a de cela plusieurs années, le point central du transport, de l'exploration du Nord. Les explorateurs passaient par là. Peter Tom y est venu pour établir les postes de traite de la Northwest Trading Company. David Thompson est

passé par Athabasca pour établir le programme de cartographie du gouvernement fédéral dans toute cette région. Effectivement, Alexander McKenzie, lors d'un de ses périple historiques dans le nord, était parti d'Athabasca, et ça c'était le modèle – comment les gens fonctionnaient à cette époque. Durant les 17^e et 18^e siècles, c'est ce qui se passait. C'était le modèle historique que nous avions.

Puis, les choses ont commencé à changer, car en 1912, le chemin de fer est arrivé à Athabasca et les pionniers d'Europe, d'Ukraine, de Pologne, de Roumanie, de Hongrie, de Grande Bretagne, de l'Est du Canada et des États-Unis ont commencé à se diriger vers Athabasca en grand nombre. Ils s'y sont établis et y ont développé des *homestead* et ont ouvert du terrain. La circulation sur la rivière, celle des bateaux, des bateaux à vapeur, des barges, des chalands a commencé à diminuer parce que le chemin de fer se rendait à Fort McMurray et à Athabasca, et tandis que ça se produisait, le commerce des fourrures a commencé à diminuer.

Effectivement, c'est à partir de ce moment-là, avec le *homesteading* et le développement des régions agricoles, que les idées de projets d'aventure dans le Nord ont commencé à disparaître des pensées de la population locale ; et les gens ont commencé à diriger leur regard vers le Sud, à la région sud.

Nous avons des produits agricoles à expédier, et ça devait se faire en direction sud. Nous avons besoin de certains produits et nous devons nous les procurer du Sud. Nous d'Athabasca comptons sur Westlock pour bien des choses. Il y a un broyeur de graines, deux marchés aux enchères où nous vendons notre bétail ; nous y trouvons aussi des services municipaux sophistiqués et bien des choses encore.

Vous pourriez dire que nous pourrions encore nous prévaloir de ces services, quelles que soient les limites des circonscriptions fédérales. Mais cela crée une situation délicate, car, tel que Dave Barnes l'a dit, la ligne traverse [le territoire] et nous devons, dans notre comté d'Athabasca, si la Proposition est acceptée, nous aurions deux députés parlementaires, tous deux desservant une partie de ce seul comté et ça, c'est délicat.

Il y a des gens qui ont une idée bizarre ; ils disent, Oh, bien, ce sera à notre avantage d'avoir deux ou trois députés parlementaires, nous pourrions sensibiliser chacun d'entre eux. Mon expérience me fait plutôt croire que s'il y a plus d'un député qui représente la région, ils peuvent facilement s'en tirer en disant, non, ce n'est pas de mon ressort, c'est celui de l'autre, allez le voir. C'est ça qui se produit. Au point où nous en sommes aujourd'hui, et avec tous les changements qui ont survécu, nous n'avons plus grand-chose en commun avec Fort McMurray. Nous respectons Fort McMurray, nous savons qu'il s'agit d'un merveilleux [exemple] de développement, mais nous n'avons pas les mêmes intérêts.

Nos intérêts sont plutôt vers le sud, vers l'est, vers l'ouest, en agriculture et ce genre de développement. Un autre facteur intéressant, c'est que les gens qui sont venus ont continué de développer leurs activités culturelles et ils se rendent dans diverses régions de la province, dans notre région et au Sud, pour poursuivre ces activités – les danseurs ukrainiens participent à nos concerts dans divers endroits, les Écossais y ont leur Soirée Burns, mais rien de ceci n'est rattaché à Fort McMurray.

Si nous allions à Fort McMurray, nous y trouverions de grandes fêtes terre-neuviennes, mais nous ne trouvons pas ces fêtes à Athabasca.

Alors, ce que nous vous demandons, c'est d'examiner de plus près les circonscriptions, d'y inclure une plus grande partie d'Athabasca et du comté. Dave Barnes a suggéré que nous nous rendions jusqu'au Township 68, et je crois que le dernier Township du comté est le 69, la frontière jusqu'au 69 ; alors, c'est ce qui constituerait la délimitation là, au bout du 68. Je crois que si vous pouviez tenir compte de quelques-uns de ces facteurs, les intérêts communautaires, l'identité de la communauté, les modèles historiques qui se sont développés et le grand changement qui s'est produit dans le modèle historique, [je crois que] ces choses devraient être examinées attentivement par la Commission.

J'ai remarqué que la population de la circonscription qui est proposée serait d'environ 88 000, et je sais que votre quota est sensé être d'environ 79 000.

Une chose à retenir au sujet de la région de Fort McMurray, il n'y a aucun doute que la population a énormément grandi depuis le dernier recensement et qu'au moment du prochain recensement, je crois que Fort McMurray aura probablement droit à sa propre circonscription. Mais, ça, c'est quelque chose pour l'avenir.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, et nous avons une forte représentation du comté d'Athabasca ici, je crois que nous avons 11 personnes ou plus, en plus des gens de Westlock, Dave Barnes, et ils partagent tous les mêmes intérêts.

Voilà, c'est notre préoccupation, madame et messieurs et nous espérons que vous la prendrez très au sérieux. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Monsieur Appleby, soyez assuré que nous allons y accorder – un regard attentionné. Il s'agit d'un véritable privilège, Monsieur, de pouvoir recevoir les commentaires d'une personne de votre prestance et de votre expérience dans cette région.

MME KHULLAR : J'aimerais simplement vous remercier Monsieur Appleby, pour cette leçon d'histoire ; elle était très informative, et je ne peux qu'apprendre à la suite de présentations comme la vôtre et celle de Monsieur Barnes ; je vous en suis reconnaissante. Merci.

DR BARRY : Oui, effectivement. Merci beaucoup pour cette présentation qui nous sera d'une grande aide.

LE PRÉSIDENT : Oui, ce que vous dites au sujet de Fort McMurray, Monsieur, est très vrai. En 1991, la population de la circonscription d'Athabasca était de 80 261 ; en 2001, elle était de 93 191, presque entièrement à cause de l'augmentation de la population de la ville de Fort McMurray.

En proposant une population de 88 000, ou à peu près, telle que nous l'avons fait, nous avons tenu compte de la population projetée à Fort McMurray, de sorte qu'au moment du prochain recensement, le nombre devrait avoir atteint ou s'être rapproché du quota provincial actuel, c'est-

à-dire pour cette redistribution, de 106 243. Nous nous attendons à ce que cela se produise, et même si le nombre est bas en ce moment, il devrait augmenter.

Et les gens devraient comprendre, je le crois, bien que certains ne le comprennent pas, que du moment que la population d'une éventuelle circonscription est en deçà du quota de 106 000, les votants sont responsabilisés. Leur vote compte pour plus. Au point où il dépasse ce nombre, leur vote est dilué. Donc, les gens de la circonscription proposée auront – à court terme – un avantage quant à d'autres circonscriptions provinciales, du moins selon notre Proposition. Ce n'est pas quelque chose qui est très bien compris, mais les gens devraient – rappelez-vous tout simplement que si nous établissons la population d'une éventuelle circonscription à un niveau plus bas que celle d'une autre, ces personnes ne sont pas désavantagées. Au contraire, elles ont plus de poids. Monsieur Appleby, encore une fois, merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT : Évidemment, nous avons du temps de reste, mesdames et messieurs, et il nous ferait plaisir d'échanger des propos avec vous de façon non formelle. Mais les mêmes règles doivent rester en vigueur, et parce que tout doit être enregistré, nous vous demanderions de vous présenter au micro, de vous identifier, puis nous pourrions poursuivre la conversation.

MME SHEILA FOLEY : Bon après-midi. Je m'appelle Sheila Foley et je suis un préfet. – Je suis préfet du district municipal de Lesser Slave River –

LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous nous montrer où cela se trouve, s'il vous plaît, où cela se trouve exactement ?

MME SHEILA FOLEY : Présentement, vous nous avez inclus ici. Le seul point, et cela vous sera très clair lorsque je vous aurai dit quelle est ma préoccupation, pas vraiment une préoccupation. Où l'on propose d'établir la limite de la circonscription de Westlock et où le comté d'Athabasca préférerait être inclus, dans la proposition de Westlock, c'est là, et cela s'étendrait à partir de, je crois que le type a dit le Township 69 en direction sud.

Notre municipalité, alors, cette partie du bas, au sud, serait tout juste éliminée de la représentation ordinaire de la plus grande part de notre municipalité. Alors, nous n'avons aucune objection à ce que vous ajustiez le pourtour afin d'accommoder le comté d'Athabasca ; la seule chose que nous vous demanderions, c'est de ne pas couper cette petite partie, là juste au-dessous d'où se trouve votre curseur, là, de ne pas isoler cette partie du reste de la municipalité. Bien que ce soit une petite communauté agricole, nous aimerions que vous adoptiez le pourtour est de notre municipalité à ce point-là.

Et il ne s'agit pas d'une forte population là, alors cela ne dérèglera pas le quota de population établi ; mais la raison est que nous aurions une petite partie de notre municipalité qui serait desservie par un autre représentant parlementaire et nous préférons que cela ne se produise pas.

Il s'agit d'une petite communauté agricole. Au sud, vous savez où Hondo se trouve ?

LE PRÉSIDENT : Oui.

MME SHEILA FOLEY : Au sud de Hondo jusqu'à Flatbush. C'est la région que nous aimerions vous voir garder à l'intérieur de notre plus grande municipalité.

LE PRÉSIDENT : Est-ce que cela fait partie de la municipalité –

MME SHEILA FOLEY : La partie nord ne nous préoccupe pas beaucoup parce que c'est une région qui s'appuie surtout sur l'industrie et les ressources, mais c'est la petite portion dans le sud qui parfois se sent mise de côté au moment des prises de décision, et je crois que si vous la mettez dans une circonscription électorale fédérale séparée, les gens en seraient préoccupés. Suivez tout simplement nos limites municipales ici et nous serons très heureux. C'est en gros ce que vous avez fait. Je peux vous le montrer sur cette carte si vous le désirez.

LE PRÉSIDENT : Oui. Où vous êtes présentement se trouve au nord de la limite nord proposée pour Westlock-Saint-Paul ?

MME SHEILA FOLEY : Précisément.

LE PRÉSIDENT : Et vous seriez très heureux de faire partie de Westlock-Saint-Paul ?

MME SHEILA FOLEY : Non, nous ne le voulons pas. Nous voulons rester au sein de la circonscription d'Athabasca.

LE PRÉSIDENT : Oh, c'est ce que vous voulez ?

MME SHEILA FOLEY : Avec le reste de notre municipalité. Ici, c'est toute notre municipalité.

LE PRÉSIDENT : Oh.

MME SHEILA FOLEY : Et il ne s'agit que d'une petite parcelle par ici, vers le sud.. Tout ceci est à nous, oui. Pas jusqu'à Wabasca, mais – à peu près la région que vous avez surlignée, tout cela fait partie de notre municipalité et si c'était [la limite] simplement d'ici à –

LE PRÉSIDENT : Tout juste au-delà du 5^e méridien, là ?

MME SHEILA FOLEY : Oui.

LE PRÉSIDENT : D'accord. Alors, la ligne descendrait ici, puis remonterait, puis irait de côté ?

MME SHEILA FOLEY : Oui, et nous n'aurions aucune objection à cela et cela nous permettrait de garder notre petite portion à l'étendue du reste de notre communauté.

LE PRÉSIDENT : Madame Foley, merci infiniment. La personne suivante, s'il vous plaît ?

MME LORRAINE GISLASON : Merci.. Bon après-midi, membres de la commission. Je m'appelle Lorraine Gislason.

LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous épeler votre nom de famille ?

MME LORRAINE GISLASON : C'est islandais, c'est très difficile. G-I-S-L-A-S-O-N. Je suis préfète du comté d'Athabasca. Toutefois, aujourd'hui, je vous parle en tant que résidente du comté. Dans votre Proposition, le comté se trouve divisé en deux, le nord et le sud. Le comté d'Athabasca est surtout un comté agricole, s'étendant jusqu'à et comprenant le Township 69. Conséquemment, nous ne voyons aucun avantage à être reliés à la région du nord, surtout Fort McMurray, qui est, très évidemment, la région de l'industrie pétrolière et gazière.

Fort McMurray est la seule ville de la région proposée et elle grandit, selon tous les rapports, très rapidement. Si la limite était ajustée de sorte à inclure tout le comté d'Athabasca, la différence de population serait d'environ 4 000 personnes. La population du comté, y compris la ville et le village, atteint presque 10 000 personnes ; alors si vous la divisez en deux, vous perdriez environ 4 000 personnes.

La raison pour laquelle je m'objecte à la Proposition, c'est que le comté sera divisé, et conséquemment, pourrait être représenté par deux membres de l'Assemblée législative – excusez-moi, deux députés à la Chambre de communes, et cela, je crois, ne serait pas dans les meilleurs intérêts de qui que ce soit. Ajustez les limites comme vous devez le faire, mais tenez compte, s'il vous plaît, du fait que le comté devrait demeurer entier. Merci beaucoup.

MME KHULLAR : Excusez-moi, Madame Gislason ?

MME LORRAINE GISLASON : Oui.

MME KHULLAR : Je veux tout simplement clarifier, je comprends le point que vous faites à savoir que vous voulez que le comté fasse partie au complet d'une circonscription

électorale étant représentée par un député. Avez-vous une préférence quant à laquelle des circonscriptions ?

MME LORRAINE GISLASON : Nous préférons aller en direction sud.

MME KHULLAR : Vous préféreriez aller en direction sud ?

MME LORRAINE GISLASON : À cause de nos liens agricoles et de notre structure commerciale. Nous allons vers le sud plutôt que vers le nord ; je veux dire, les échanges commerciaux se font traditionnellement du nord au sud et c'est le modèle que nous suivons.

MME KHULLAR : Je me demande tout simplement : qu'est-ce qui serait plus important, que le comté soit ensemble dans une seule circonscription ou que le comté soit orienté vers le sud ? Je veux dire, si vous deviez choisir entre laisser la circonscription divisée ou le comté divisé ou d'inscrire le comté complètement dans la circonscription Athabasca – Fort McMurray --

MME LORRAINE GISLASON : Je crois que ce serait de garder le comté intact en tant que comté.

MME KHULLAR : D'accord, merci.

M. FRANK APPLEBY : Je voudrais tout simplement faire un ajout, Monsieur le président ?

LE PRÉSIDENT : Oui, Monsieur Appleby ?

M. FRANK APPLEBY : C'est Frank Appleby à nouveau. Nous avons eu de par le passé un lien historique avec Fort McMurray parce que nous étions une colonie de peuplement et que les échanges, comme je l'ai mentionné plus tôt, s'étendent jusqu'au nord. C'est du passé maintenant. Nous n'avons plus, à mon avis, aucun lien économique ou industriel avec Fort McMurray. Et

depuis le développement des terres agricoles au sud, à l'est, à l'ouest, c'est là où nos intérêts se trouvent et il est certain que ces intérêts seraient beaucoup mieux servis si le comté d'Athabasca se trouvait dans la nouvelle circonscription de Westlock – Saint-Paul.

Non seulement pour les intérêts industriels et agricoles, mais tout autant pour les intérêts culturels, parce bien des événements qui ont lieu sont synonymes de ce qui se trouve dans le comté d'Athabasca. Alors, je crois qu'il est certain, du point de vue de bien des gens à qui j'ai parlé, que nous estimons avec certitude que nos intérêts sont reliés au sud. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci encore une fois, Monsieur Appleby. Et le prochain qui s'approche du micro ?

M. EDGAR KOEHLER : Je m'appelle Edgar Koehler et je suis un des conseiller du comté d'Athabasca.

LE PRÉSIDENT : Pourriez-vous épeler votre nom de famille s'il vous plaît ?

M. EDGAR KOEHLER : K-O-E-H-L-E-R. Et je vais faire ma présentation en m'appuyant sur ma région et mon opinion personnelle, et non pas au nom du comté.

LE PRÉSIDENT : C'était le comté d'Athabasca ?

M. EDGAR KOEHLER : Le comté d'Athabasca.

LE PRÉSIDENT : Mais il s'agit d'un point de vue personnel ?

M. EDGAR KOEHLER : Et dans le fond, c'est surtout pour appuyer les propos de Mme Gislason et de M. Appleby.

Je suis un résident de la région d'Athabasca et ma famille l'a été aussi pendant bien des années. Je crois que le modèle traditionnel était correct, tel que M. Appleby l'a dit, et il est un de mes anciens enseignants, alors je l'estime beaucoup.

Ce que nous avons, c'est que notre chemin de fer, tel que mentionné par M. Appleby, qui est arrivé à Athabasca en 1912, a changé toute notre région. Nous avons perdu notre chemin de fer. Et j'habite à l'ouest d'Athabasca, dans une bonne région où habite aussi M. Appleby, mais la structure de nos échanges à l'heure actuelle, c'est que nous envoyons, grosso modo, notre grain dans la région de Westlock. Nos fournitures, tout, alors nous avons beaucoup de choses en commun et de diviser cette région, tel que déjà mentionné, à cause de l'accroissement de la population qui se fera à Fort McMurray, ne serait pas sage.

Je crois réellement que la limite bifurque tout simplement juste au sud du village de Boyle à travers le comté d'Athabasca, ce qui divise notre industrie agricole, le cœur du comté et tous nos efforts d'échanges.

Alors, j'oserais espérer que vous examinerez ce qui a été présenté, et je crois probablement que nous exprimerons, au nom du comté, vous exprimerons, dans une lettre officielle, nos opinions par rapport à ceci aussi. Alors, j'apprécie votre travail. Merci.

LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup et cela nous aiderait énormément si vous pouviez nous faire parvenir une lettre du comté, car, quoique nous fassions, nous voulons le faire en nous appuyant sur des preuves et non sur un caprice, bien sûr. Alors il faut que nous puissions démontrer que nous avons agi à partir de preuves tangibles.

M. EDGAR KOEHLER : La situation que nous avons, c'est qu'il y a bien des gens qui ne sont pas assez informés, pour ne pas prendre de décision en tant que conseil, mais je crois que nous le ferons, nous le ferons définitivement.

LE PRÉSIDENT : Malheureusement, la carte qui est jointe à notre Proposition ne montre pas la ville d'Athabasca et je devrai vous demander – elle montre ce qui est sensé être la limite nord des terres agricoles arpentées, et je vous demande tout simplement si cette limite était suivie, c'est-à-dire jusqu'au nord du Township 68 ou 69, tel que cela apparaît sur cette carte, est-

ce que cela comprendrait la région de Calling Lake et les endroits juste au nord de la rivière qui sont dans la région de vos échanges ?

M. EDGAR KOEHLER : Oh, probablement juste au sud de Calling Lake, oui, cela répondrait à ce que nous demandons, oui.

MME KHULLAR : Mais il ne serait pas nécessaire d'inclure Calling Lake ?

M. EDGAR KOEHLER : Non, cela n'a pas besoin, non, juste au sud de Calling Lake, c'est là où l'agriculture, à toutes fins pratiques, s'arrête.

LE PRÉSIDENT : Certainement, mais cela ne devrait pas suivre la rivière, les frontières de la rivière parce, évidemment, cela diviserait une partie de la communauté d'Athabasca, n'est-ce pas ?

M. EDGAR KOEHLER : Bien, définitivement. Tout ce qui serait au nord de la rivière Athabasca le serait, parce que nous avons de l'agriculture dans le coude de la rivière, au nord. Alors oui, définitivement.

LE PRÉSIDENT : Alors, la limite nord, là où je vois le Township 68, qui s'étend à l'est et à l'ouest, serait une borne nord satisfaisante à votre avis ?

M. EDGAR KOEHLER : Bien, la limite nord du comté serait probablement la limite mise en doute, là.

LE PRÉSIDENT : Je vois. Calling Lake ne fait pas partie de cela –

M. EDGAR KOEHLER : Non, il se trouve – juste au nord – voilà, vous y êtes. Voilà Calling Lake.

MME KHULLAR : Et qu'est-ce que – est-ce que ces lignes rouges sont les limites du Township ?

MME MATHEWS : Oui.

LE PRÉSIDENT : Alors, ça c'est le 69, là ?

M. EDGAR KHULLAR : Alors, ce serait juste un petit peu au nord de 69 ainsi.

MME KHULLAR : Alors, cela couperait quand même le comté en deux ainsi ?

LE PRÉSIDENT : Vous devez monter. Le jaune représente le comté ?

M. EDGAR KOEHLER : Oui.

LE PRÉSIDENT : Donc, la partie nord-est de votre comté ne fait pas partie de vos préoccupations majeures en ce concerne les fins de cette circonscription électorale ?

M. EDGAR KOEHLER : Bien, nous sommes préoccupés par tout le comté, mais cette région là – ils ont des préoccupations différentes de mes préoccupations personnelles – Je ne parle pas au nom de tout le comté en ce moment, mais la région que je représente appuie définitivement la
--

LE PRÉSIDENT : Je me demande, Monsieur Koehler, si vous pourriez expliquer ce point dans la lettre officielle que le comté nous fera parvenir ?

M. EDGAR KOEHLER : Nous le ferons définitivement – si nous le faisons, nous vous fournirons une carte précise du comté.

LE PRÉSIDENT : Oui. Les limites des comtés ne sont pas nécessairement, ou même est-il désirable qu'elles soient en congruence avec les circonscriptions électorales, mais dans les cas où il s'agit d'une question fréquemment posée, nous avons entendu que tout le comté ou

aucune partie du comté ne devrait faire partie de l'une des circonscriptions que nous proposons.
Je vous remercie beaucoup pour cela, Monsieur.

M. EDGAR KOEHLER : Merci.

LE PRÉSIDENT : Oui, Monsieur Appleby, s'il vous plaît ?

M. FRANK Appleby : Je ne suis pas sûr du nombre de fois qu'on me permettra, mais je voulais tout simplement donner suite à ce qu'Edgar disait là, par rapport à Calling Lake.

Les autochtones de Calling Lake, là, font partie de la Bigstone Band et la Bigstone Band est centrée à Wabasca. À partir de Wabasca, il y a énormément de développement de chantiers bitumineux à l'est et à l'ouest et au nord, et bien des résidents de Calling Lake comptent sur – travaillent dans cette région, dans la région de Wabasca, de sorte que cela n'est pas touché par le changement dans le comté d'Athabasca, qui est nettement une région agricole à toutes fins pratiques, de faire en sorte que Calling Lake demeure dans la même circonscription, tel que vous le proposez.

Je crois que c'est un facteur que vous pouvez facilement prendre en considération.

Pour revenir à Fort McMurray encore une fois, je ne peux pas m'empêcher d'y revenir, parce que vous avez mentionné, Monsieur le président, que vous avez tenu compte de l'expansion possible de Fort McMurray, mais à ce point-ci de la discussion, à mon avis, je crois qu'il est presque impossible de prévoir l'expansion et la population de Fort McMurray d'ici le prochain recensement, parce que j'ai un ami à moi qui est en train d'y construire 60 maisons en ce moment et que ces maisons trouvent prenants aussi vite qu'il peut les construire. Il y a d'autres entrepreneurs faisant la même chose.

Alors la population connaît un véritable essor à Fort McMurray et je crois que vous avez une tâche très difficile, Monsieur le président et membres de la commission, en essayant de prévoir ce que pourrait être la population au moment des prochaines élections. Merci.

MME KHULLAR : Monsieur Appleby, si vous le voulez bien, j'aimerais bien vous poser une question ? Ceci est relié à la discussion que nous avons eue avec monsieur Koehler. Si – ce que nous avons entendu, c'est que la proposition voulant que la limite nord soit le 69^e Township, si cela avait lieu, la partie nord du comté serait éliminée. Où vous situez-vous sur cette question ? Je veux tout simplement tirer au clair si vous voulez que tout le comté –

M. FRANK APPLEBY : Oui. Le groupe là-bas à l'ouest, Flatbush et cette région là, il n'y aurait pas de difficulté à ce qu'ils restent avec Fort McMurray.

LE PRÉSIDENT : Vous voulez dire la partie nord-est, la partie nord-est du comté ? Au sud de la rivière ?

M. FRANK APPLEBY : Nord-ouest.

MME MATHEW : Wandering River.

M. FRANK APPLEBY : Oui. Et Wandering River, ils ont des intérêts dans le nord aussi, alors il y aurait possiblement lieu de changement là, en ce qui a trait à cette question. Mais la population en général, et la région en général, et les intérêts économiques de façon générale ainsi que le développement général dans le comté d'Athabasca, généralement, tout le comté à toutes fins pratiques, se trouve au sud. Cela ne fait plus aucun doute.

Je devrais mentionner que je n'ai pas préparé de document écrit parce que je suis visuellement aveugle, je suis légalement aveugle : en effet, je peux voir un peu. Mais nous essayerons de vous préparer quelque chose et nous nous ferons aider pour le faire de sorte que vous disposiez de quelque chose par écrit à l'avenir.

LE PRÉSIDENT : Nous apprécierions beaucoup cela, Monsieur, et je vais vous dire qu'après la fin des audiences publiques durant la 3^e semaine d'octobre, nous allons entreprendre la tâche de réviser notre rapport préliminaire, alors plus vite nous recevrons cette documentation

LE PRÉSIDENT : Oui. Quelqu'un d'autre a mentionné le 68, alors je m'assurerai du fait que vous parlez du 69.

MME LORRAINE GISLASON : Oui. 69, s'il vous plaît.

LE PRÉSIDENT : Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Je vous remercie à nouveau d'être venus. Cela nous a été d'une aide précieuse d'entendre vos propos aujourd'hui ; c'est précisément le genre de chose que nous voulons entendre et auquel nous n'aurions pas accès sans des rencontres comme celle-ci.

Je vous souhaite une bonne fin de journée et vous demande de nous souhaiter de futurs déplacements fructueux. Nous rentrons à Edmonton ce soir et nous y aurons beaucoup de travail lors des audiences de demain. Bonsoir.

FIN DE L'AUDIENCE PUBLIQUE.

CERTIFICAT DE TRANSCRIPTION

Je, soussignée, atteste que les pages précédentes sont une transcription fidèle des délibérations notées par moi-même en sténographie et transcrites à partir de cela au meilleur de mes habiletés.

En date du 18^e jour d'octobre 2002 à la ville d'Edmonton, province de l'Alberta.

S. Petryshyn, CSR (A)
Sténographe parlementaire officielle
Examinatrice